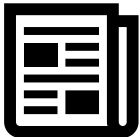




27 août 2021

## Réorganisation de La Baule

### 2 tournées supprimées, pour autant pas d'embauches sur les tournées vacantes !



#### ANNONCE : T13 T21 T23 T25 CHERCHENT TITULAIRES DE TOURNEE

La mise en place d'une réorganisation dans le département est systématiquement accompagnée de suppressions d'emplois, c'est une règle à laquelle ne déroge pas la direction de LA Baule pour cette réorg 2021, la T1 et la T42 disparaissent de la carte, les autres tournées se partageant le gâteau en PRE...

Ces suppressions justifiées par La Poste sur le seul critère de la baisse du trafic courrier annoncent une pénibilité croissante sur le centre.

Lors de réorganisations précédentes, la direction de La Poste en profitait généralement pour combler les positions de travail vacantes, par appel à candidature et cédésations, il semble qu'aujourd'hui ce ne soit plus la règle, et que l'Intérim devienne pérenne, ce qui est par ailleurs illégal.

**LA CGT a donc DEMANDE EN PREALABLE DE TOUT ACCORD D'ACCOMPAGNEMENT LA CEDEISATION IMMEDIATE DES AGENTS OCCUPANT DES POSITIONS DE TRAVAIL VACANTES.**

**Dans le cadre de l'accompagnement de cette réorganisation, la Cgt a formulé les demandes suivantes à la direction :**

- **La cédésation immédiate des agents embauchés en intérim ou CDD sur des positions de travail vacantes T13 T21 T23 T25, la demande sera la même pour la T10 et T24 à partir de décembre (agents actuellement en TPAS dont le départ à la retraite interviendra en décembre), nous ne comprenons pas comment des réorganisations peuvent se mettre en place avec du personnel intérimaire occupant des positions de travail pérenne.**



## Sur le volet des primes accompagnant le projet :

- 500 euros pour les Titulaires qui perdraient leur tournée
- 500 euros pour les facteurs FSE Polyvalents qui perdent la prime de remplacement des facteurs de St André, du fait du rattachement de ces facteurs à La Baule (perte d'environ 40 euros par mois)
- 300 euros pour les titulaires voyant leurs tournées modifiées
- 300 euros pour l'adaptation au TG, aux casiers CHM pour les facteurs d'Escoublac, aux divers apprentissages liés à la réorganisation.
- **Une indemnité pour les agents voyant une dégradation de leur trajet domicile/travail, selon tableau prévu p.22 par l'accord social 2021-2023, ou une indemnité kilométrique de 50 euros par kilomètre supplémentaire si dégradation inférieure à 5KM.**
- 300 euros pour les agents en cabine back office production

### Par ailleurs la CGT demande :

- Le maintien des Tickets Restaurant et de l'indemnité collation
  - Demande de promotion pour les agents n'ayant pas eu de promotion depuis 5 ans
- Globalement le syndicat demande de privilégier l'ancienneté de l'agent dans la promotion.

Ces demandes se font sur ce qui s'est déjà pratiqué ailleurs dans d'autres centres, elles seront discutées en plénière d'accompagnement le 31 août prochain.

### **D'autres points restent en suspens :**

Découpage des tournées, taille du local d'Escoublac pour accueillir les tournées de St André, formation de ces agents au CHM, Régime de repos, nombre de samedis-lundis de repos



### **BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION CGT**

**MATERIEL FINANCÉ  
PAR LES COTISATIONS  
DES SYNDIQUÉS CGT**

Nom .....	Prénom .....
Adresse .....	
Code Postal .....	Ville .....
(Facultatif) Téléphones → (perso) .....	→ pro .....
Grade/Classification .....	Métier .....
Service/Bureau (nom et adresse) .....	